

Un apiculteur de Dammarie fait analyser sa production de miel

Publié le 26/10/2017



C'est suite à la publication d'une étude de la revue que Jean-François Billard a voulu faire ces analyses. © PHOTO : estelle rosset

C'est en voyant l'étude parue ce mois-ci sur la présence de pesticides dans le miel que Jean-François Billard a voulu faire analyser sa production.

Il montre les six pages de résultats reprenant près de cinq cents substances recherchées. La conclusion ? Son miel de grande culture, analysé par le laboratoire belge Primoris, ne contient pas de traces de pesticides ni de produits phytosanitaires. Jean-François Billard, apiculteur à Dammarie, souligne : « On est heureux du résultat. Mais on sait que c'est aussi le fruit d'un investissement important. »

Après avoir entendu parler d'une étude parue dans la revue Science qui révélait que des traces de pesticides toxiques avaient été détectées dans 75 % du miel produit dans le monde entier, cet apiculteur et agriculteur a voulu « rassurer les consommateurs. On pourrait penser que la Beauce n'est pas forcément la meilleure région pour faire du miel. Finalement, ces résultats sont encourageants. Les gens doivent faire confiance à la production française. Elle est très contrôlée. Les tests ont été faits sur notre plus grosse production, le miel de printemps, réalisé à partir de fleurs d'arbres fruitiers, de colza et d'aubépine. »

Au fur et à mesure des années, il assure avoir fait, de son côté, de plus en plus attention : « On sait, par exemple, que les produits phytosanitaires ont tendance à se loger dans les corps gras. On change régulièrement la cire des cadres de corps de ruche, que l'on fait d'ailleurs aussi analyser, depuis plusieurs années. »

L'apiculteur pointe, toutefois, un problème : « Environ 50 % des abeilles meurent encore aujourd'hui. Il y avait eu quelques cas d'intoxication au début de notre production, en 2008, mais ce n'est plus le cas maintenant. Je pense qu'il y a une prise de conscience, qui va dans le bon sens et qu'une majorité silencieuse d'agriculteurs limite sa consommation de produits phytosanitaires. »